

# Situation Electorale Belge

# Situation Electorale Belge

- Le pays est divisés en 3 régions, 3 langues, mais les séparation entre les langues et les régions ne sont pas identiques.
- La responsabilité électorale est séparée, pour les élections locales, ce sont les régions qui sont compétentes, pour les autres élections (fédérales, régionales et européennes) c'est le pouvoir fédéral compétent.

# Situation Electorale Belge

- En 2014, la structure des élections fédérales a changé dans la mesure où le Sénat (chambre haute) n'est plus soumis à l'élection directe.
- Un nouveau découpage de l'arrondissement électoral de Bruxelles a également eu lieu.

# Situation technique générale

- On dispose en Belgique de plusieurs moyens pour émettre son vote en fonction de son lieu de résidence.
  - Soit un vote papier
  - Soit un vote sur machine à voter ancien système sur carte magnétique
  - Soit sur machine à voter avec preuve papier.

# Distribution des systèmes

- Région de Bruxelles Capitale (l'ensemble du vote se fait sur machine à voter):
  - Ancien système qui date de 1994
  - Système de vote avec preuve papier pour 2 communes sur 19
- Flandre :
  - Vote sur système de vote avec preuve papier
  - Vote papier
- Wallonie :
  - Vote Ancien système qui date de 1994
  - Vote papier

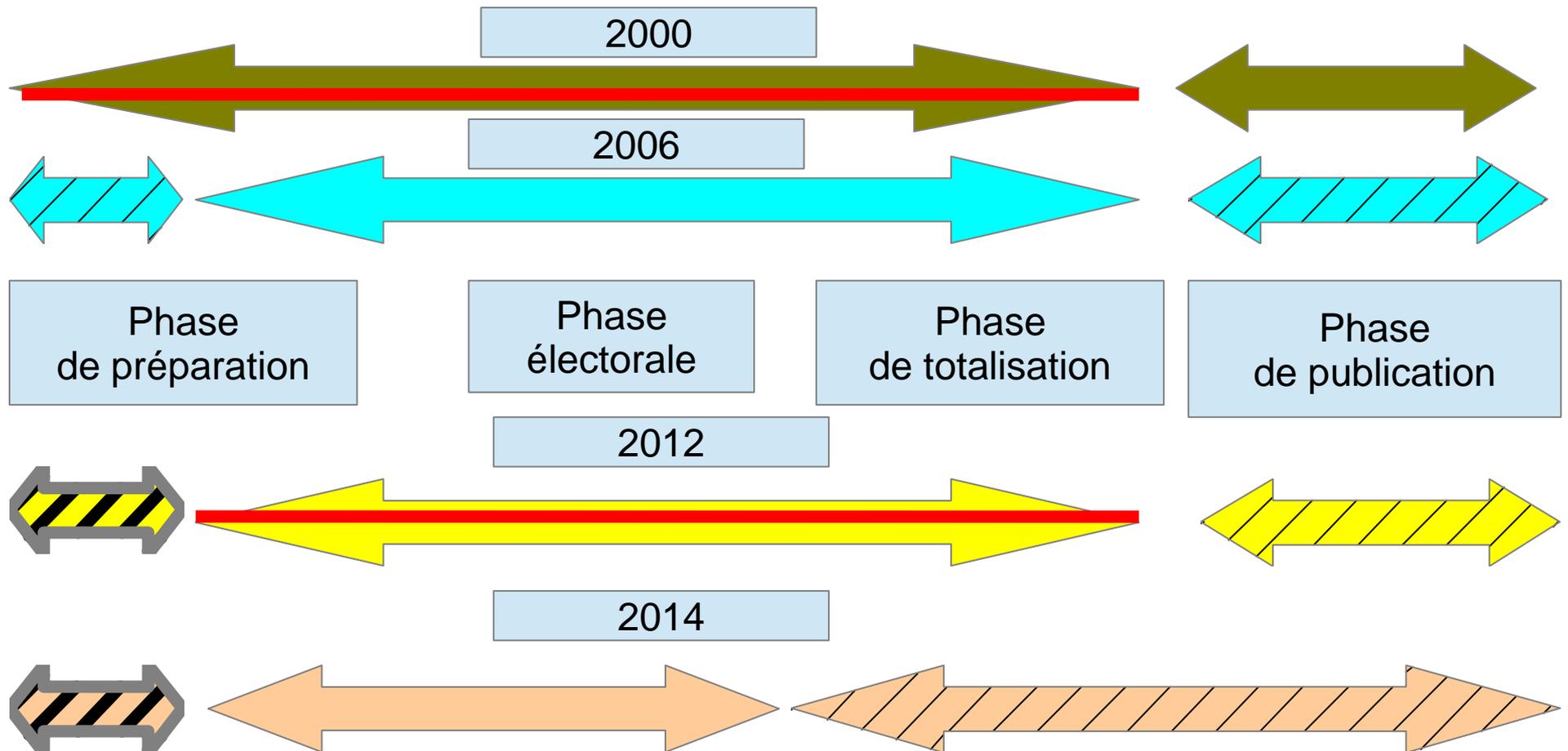
# Rappel ancien système

- L'ancien système est formé d'une machine à voter indépendante logiquement liée à sa machine de président / urne
- Une machine de président / urne électronique
- Une totalisatrice

# Nouveau système avec preuve papier

- Machines à voter avec imprimante thermique
- Une urne
- Une machine de président
- (Totalisatrice)
- Processus
  - L'électeur reçoit un jeton qui lui ouvre un droit au vote
  - Il vote, imprime son bulletin
  - Il scanne son bulletin qui est enregistré par la machine du président

# Phasage d'une élection à Bruxelles



# Modification depuis 2012 Système de vote avec preuve papier

- 2012 première expérience de terrain avec ce système.
  - Tenter de garantir une non ingérence totale du pouvoir organisateur dans les bureaux de vote
    - Clé générée à la volée
    - Vote de références (comme par le passé)
    - Impression complète du PV du bureau de vote sur base des données encodées durant la journée par les membres des bureaux

# Modification depuis 2012 Système de vote avec preuve papier

- Echec sur tous les points
  - Président ne respectent pas les consignes qui par ailleurs se révèlent trop complexes, ils perdent ou détruisent les codes qu'ils ont générés et il faut recompter les bulletins à la main ou les réencoder une seconde fois.
  - Encodent les votes réels dans les votes de références ou inversement.
  - Impossibilité de remplir durant la journée l'ensemble des incidents
  - L'urne encode de façon erronée les votes si on ne se situe pas dans l'écran d'initialisation des cartes à voter.
  - OS différents entre la TOT et la publication (fichiers illisibles)

# Modification depuis 2012 Système de vote avec preuve papier

- Modification de plusieurs points
  - Un password d'initialisation des machines connu par le pouvoir organisateur
  - Une passphrase générée lors de chaque émission d'un jeton de vote qui permet d'ouvrir le vote et qui est récupérée lors du scannage du bulletin
  - Suppression des votes de références (inutiles relicats du système de 1994)
  - Données incidents sous forme manuscrite
  - Diverses corrections techniques

# Les autres systèmes de vote

- A ce jour, il n'existe pas de volonté politique pour introduire en Belgique le vote par internet ou dans une période de temps supérieure à la journée électorale à l'exception notable du vote pour les belges résident à l'étranger.

# Le futur

- Le futur pour certains – mais ils sont relativement minoritaires - serait plutôt le retour au vote papier.
- La rec (2004 / 11) est pour la Belgique, une base stable et indispensable. Cependant, un lifting serait nécessaire.